FONDS RADIOSTAR

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2016

FONDS RADIOSTAR

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2016

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
RÉSULTATS	3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
BILAN	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Fonds RadioStar

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Fonds RadioStar**, qui comprennent le bilan au 31 août 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fonds RadioStar** au 31 août 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

(1)

Anjou,

Le 24 novembre 2016

Beautien Carrier Inc

¹ Monique Beaulieu, CPA auditeur, CGA

	2016	2015
PRODUITS		
Contributions des entreprises de radiodiffusion Honoraires de gestion - ACR	2 855 530 \$ (10 500)	3 756 589 \$ (10 500)
	2 845 030	3 746 089
Intérêts	292 190	277 490
	3 137 220	4 023 579
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	210 504	202 757
Honoraires professionnels	12 072	12 072
Loyer	35 000	35 000
Communications	18 866	16 470
Assurances	1 585	1 388
Frais de réunions	1 871	2 173
Frais financiers	73	362
	279 971	270 222
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	2 857 249	3 753 357
Contributions d'aide	2 441 660	2 290 678
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT		
AMORTISSEMENT	415 589	1 462 679
Amortissement d'un autre élément d'actif	<u> </u>	753
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	415 589 \$	1 461 926 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2016

	2016	2015
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	14 185 685 \$	12 470 500 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	415 589	1 461 926
Affectations d'origine interne	(63 624)	253 259
SOLDE À LA FIN	14 537 650 \$	14 185 685 \$
ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)		
SOLDE AU DÉBUT	1 375 284 \$	1 628 543 \$
Affectation interne	63 624	(253 259)
SOLDE À LA FIN	1 438 908 \$	1 375 284 \$

4

AU 31 AOÛT 2016 5

	2016	2015
ACTIF COURT TERME		
Encaisse Intérêts courus à recevoir Dépôts bancaires rachetables, taux variant entre 1,90 % et 2,20 %,	569 025 \$ 218 578	280 436 \$ 195 648
échéant entre septembre et décembre 2016 Frais payés d'avance	6 000 000 927	5 100 000 721
	6 788 530	5 576 805
PLACEMENTS À LONG TERME		
Dépôts bancaires, taux variant entre 1,45 % et 2,05 %, échéant entre septembre 2017 et novembre 2018	9 200 000	10 000 000
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 5)	7 071	
	15 995 601 \$	15 576 805 \$
PASSIF COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	19 043 \$	<u>15 836</u> \$
ACTIF NET		
Non affecté	14 537 650	14 185 685
Grevé d'une affectation interne (note 4)	1 438 908	1 375 284
	15 976 558	15 560 969
	15 995 601 \$	15 576 805 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yves Bombardier

Président

Solange Drouin

Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2016	2015
FONCTIONNEMENT		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées Intérêts encaissés	2 845 030 \$ 269 260	3 746 089 \$ 230 764
	3 114 290	3 976 853
Contributions d'aide versées Achats de biens et services payés Rémunération du personnel payée	2 441 660 76 744 207 297	2 290 678 68 096 204 894
	2 725 701 388 589	2 563 668 1 413 185
INVESTISSEMENT		
Dépôts bancaires à terme	(100 000)	(1 850 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	288 589	(436 815)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	280 436	717 251
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>569 025</u> \$	280 436 \$

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué en organisme sans but lucratif et sans capital action le 16 février 2001 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. En décembre 2013, Fonds RadioStar a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Destiné en priorité au développement des artistes émergents, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées au moment de l'encaissement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Fonds RadioStar évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif est comptabilisé au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans. L'autre élément d'actif n'a pas été amorti au courant de l'exercice car le site web n'était pas complété au 31 août 2016.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Fonds RadioStar consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 1 438 908 \$ (1 375 284 \$ en 2015) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2016.

5. AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

_			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	7 071 \$	- \$	7 071 \$	<u>-</u> \$

6. CRÉDITEURS

	2016	2015
Salaires courus à payer	19 043 \$	<u>15 836</u> \$

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées pour un montant de 2 373 543 \$ (3 296 759 \$ en 2015) et contributions d'aide versées pour un montant de 472 582 \$ (529 236 \$ en 2015).

Ces dernières sont apparentées dues au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange et les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

8. ENGAGEMENTS

Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 438 908 \$ (1 375 284 \$ en 2015). De cette somme, une portion de 217 143 \$ (229 449 \$ en 2015) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Fonds RadioStar est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent Fonds RadioStar à un risque de juste valeur. En date du 31 août 2016, Fonds RadioStar a des dépôts à terme dont l'échéance est à court terme ainsi qu'à long terme, qui exposent l'organisme à ce risque.

10. CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES DE RADIODIFFUSION

Au 31 août 2016, les entreprises de radiodiffusion doivent verser à l'organisme des contributions s'élevant à une somme totale de 153 884 \$ (82 520 \$ en 2015) afin de respecter les conditions qui leur sont imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

11. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En vertu de la proposition visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de la langue française devenue « Fonds RadioStar » présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence du Fonds. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2016, les charges représentent 7,6 % des contributions.

12. RÉGIME DE RETRAITE

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5 %. La charge de retraite au montant de 11 001 \$ (11 636 \$ en 2015) est incluse dans les salaires aux résultats.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.